

Samedi matin supprimé et aide personnalisée = bazar organisé et bilans non partagés

L'insuffisance du temps de concertation, l'inadaptation de la réponse à la difficulté scolaire, la désorganisation des écoles, la fatigue des élèves et des enseignants ainsi que la mise en place progressive de l'annualisation du temps de travail sont les premières conséquences constatées de ce dispositif contesté dès son annonce.

Printemps 2008 : les annonces.

En septembre 2008 se mettait en place l'Aide Personnalisée. Annoncée au dernier trimestre de l'année scolaire précédente, ce dispositif s'annonçait problématique et les réactions ne s'étaient pas faites attendre. La menace sur les RASED nous était apparue comme évidente et fut confirmée par l'annonce de la fermeture de 3000 postes pour la rentrée 2009 et les années suivantes jusqu'à disparition complète des réseaux. D'où notre appel à signer des motions de conseil de maîtres et conseil d'école rappelant notre volonté de voir ce temps dédié à la concertation.

La mobilisation qui a permis de limiter les fermetures de RASED à 1500 postes au lieu des 9000 annoncés est à mettre au crédit des actions menées par toute la profession.

Désorganisation des écoles :

Pour autant l'Aide Personnalisée demeure, elle a provoqué et provoque encore le mécontentement des équipes enseignantes.

La compression du temps scolaire sur 4 journées (sans allègement des programmes), la multiplicité des emplois du temps au sein d'une même équipe provoquent une désorganisation des écoles. Les équipes sont dans l'impossibilité de faire fonctionner correctement les conseils de maîtres qui perdent de leur légitimité, les décisions sont prises entre deux portes.

Les enseignants sont contraints à un pointage serré de leurs heures de présence les plaçant ainsi dans un fonctionnement d'entreprise (bientôt le badge de pointage !).

Il paraît que ça marche... :

Les bilans vaguement établis par les Inspections (sans outil d'évaluation) feraient état d'une appréciation positive des enseignants, des enfants et des parents :

- les enfants aimeraient se retrouver en petits groupes et prendraient confiance en eux
- les enseignants pourraient enfin travailler avec des petits groupes et faire de la pédagogie différenciée (ce qu'ils souhaitent depuis toujours)
- les parents auraient enfin le sentiment qu'on aide leurs enfants.

Les enseignants ont une autre appréciation :

- oui, ils sont satisfaits de pouvoir travailler en petits groupes (c'est ce que le SNUipp demande mais dans le temps scolaire avec les maîtres supplémentaires),

- mais ils pensent aussi que ce n'est pas la bonne réponse aux difficultés des élèves,
- et ils constatent la désorganisation des écoles, la fatigue des élèves et la leur quand les AP ont lieu le soir après la classe ainsi qu'une désaffection progressive des élèves (notamment en maternelle) et le peu de résultats probants.

2008/2009 l'action collective :

En Seine St Denis, 2600 collègues ont décidé de geler les AP pour montrer leur désapprobation à ce dispositif et ses conséquences citées plus haut. L'ouverture de négociations avec l'Inspecteur d'Académie, a permis d'obtenir quelques avancées significatives.

Nous ne sommes plus dans le cadre rétréci et flou d'une prise en charge d'élèves en difficulté et nous avons obtenu de l'Inspecteur d'Académie les propositions suivantes :

- les stages de formation continue comporteront désormais un volet «Aides Personnalisées».
- l'article 34 de la loi d'orientation de 2005 qui permet l'expérimentation nous donne la possibilité d'élaborer des projets qui pourront prendre en compte le temps de rencontre avec les parents, l'autonomie des élèves, le cheminement de l'erreur.
- leur élaboration passe par une augmentation du temps de concertation et dans le cadre du projet d'école.

Ces avancées ont été obtenues dans le cadre d'une action collective. Elle a permis qu'aucune sanction ne touche les collègues qui sont restés ensemble dans cette action.

Les dégâts «collatéraux» :

Mais la disparition du samedi provoque également une difficulté supplémentaire pour la vie syndicale des sections. Le samedi était le jour privilégié pour les réunions d'informations syndicales puisqu'il permettait de se réunir sans mettre en difficulté les familles. Or l'interdiction qui nous est faite par le Ministère de ne plus tenir ces réunions que sur des temps en dehors du temps des élèves nous oblige à le faire sur des temps d'animation pédagogique ou compensables sur ces temps. Cet aménagement de la loi a provoqué l'an passé une désaffection des collègues et donc un déficit d'informations et de débats avec la profession. **Les droits ne s'usent que si l'on ne s'en sert pas. Utilisons les réunions d'informations syndicales (lire page 5) et faisons vivre un syndicalisme fort et déterminé.**

La réflexion sur ces aides personnalisées n'est pas close, il faut en conseil des maîtres en faire le bilan et émettre des propositions qui feront de ce temps une réelle perspective de projets innovants et de concertation.

